



DÉCHETS, EAUX

Ici commence la mer

Batz-sur-Mer arbore une inscription "la mer commence ici" sur une douzaine de plaques d'évacuation d'eaux pluviales.

Publié le 22 mars 2023

Ici commence la mer

Dans les communes littorales comme Batz-sur-Mer, les eaux pluviales sont recueillies par un réseau de collecte dédié via des fossés, gouttières, caniveaux et grilles. Tout ce qui est versé dans ce réseau aboutit directement dans le milieu naturel, sans épuration préalable. Tout rejet inapproprié entraîne donc une pollution du milieu naturel. C'est pour cela qu'après de fortes pluies, des tests bactériologiques sont régulièrement effectués dans les zones de pêche et de baignade, afin de prévenir les usagers d'une interdiction en cas de contamination.



Tous les déchets sont interdits sur les voies publiques ou privées et plus particulièrement : les déjections canines, les mégots et autres papiers, de même que les rejets liquides de rinçage de solvants, peinture, etc., qui sont les principaux polluants pour la qualité de l'eau et pour la préservation des espèces marines de faune ou de flore.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

Conformité RGA
Non conforme

batzsurmer.fr
☎ 02 40 23 92 25